



CONCOURS PHOTO

« Le causse Comtal, nature et paysage »

3 catégories :

- Faune du causse Comtal,
- Flore du causse comtal,
- Paysage du causse Comtal.

Date limite de participation

31 mars 2018

Objet

Dans le cadre du programme d'animations de l'Espace Naturel Sensible de la réserve de chasse du Causse Comtal, qui se déroulera de novembre 2017 à fin mars 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron organise un grand concours photo : « **Le causse Comtal, nature et paysage** ».

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Le but est d'illustrer la richesse du causse Comtal, sauvage et préservée, mais également intimement liée à l'homme et son histoire. Le concours est ainsi composé de trois catégories distinctes :

- **1. Faune du causse Comtal,**
- **2. Flore du causse comtal,**
- **3. Paysage du causse Comtal.**

Tentez votre chance et envoyez-nous vos plus belles photos !

Conditions de participation

Les photos soumises devront illustrer l'une des trois catégories du concours en lien avec le causse Comtal. Le choix de la saison, l'année de prise de vue, en couleur/noir et blanc sont laissés libres. Les photographies doivent être prises en Aveyron et correspondre à des espèces de faune, de flore et à des paysages du causse Comtal. Les fichiers devront être remis au format JPEG. L'image devra être présentée sans marge, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale sans ajouts ou retraites d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...).

Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 2 photographies par catégorie. A noter qu'une seule réalisation par auteur et par catégorie pourra être sélectionnée. Il devra faire parvenir sa ou ses photographie(s) en format numérique (JPG uniquement) :

- **Par mail**, en fichier joint ou via une plate-forme de téléchargement, à l'adresse suivante : fdc12@chasseurdefrance.com
- **En message privé sur notre compte Facebook** : Fédération des Chasseurs de l'Aveyron
- **Soit sur support CD**. Ces derniers ne seront pas retournés aux propriétaires à l'issue du concours. Les fichiers numériques ou scannés doivent être gravés au format JPEG.

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
 9 Rue de Rome, Bourran - B.P. 711 - 12007 RODEZ CEDEX
 Tél. : 05.65.73.57.20 – Fax : 05.65.73.57.29
fdc12@chasseurdefrance.com
www.chasse-nature-midipyrenees.fr/aveyron/



Les diapositives ou les tirages papier ne sont pas acceptés. Tout envoi de photographies par CD ou par mail devra être accompagné d'un texte mentionnant les nom, prénom, et adresse du participant.

Le participant devra remplir intégralement le formulaire de participation. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. La date limite de réception est fixée au 31 mars à 23h59. Les participants s'engagent à respecter les règles du droit à l'image, de la propriété et du droit privé. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron ne pourra être tenu responsable des entraves à ces droits. Ils garantissent également être les auteurs exclusifs des photos qu'ils adressent à la Fédération, et qu'ils détiennent l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs publications.

Jury

Un premier jury composé d'administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs, de photographes amateurs ou confirmés, procédera ensuite dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photographies de chaque catégorie. Pour chaque catégorie 3 photos lauréates seront retenues. Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Sont exclus de la participation au concours les membres du jury.

Résultats

Les vainqueurs du concours seront informés par mail. Leurs noms et leur photo pourront être diffusés sur le site de la FDC 12, les réseaux sociaux et dans les journaux locaux. Ils seront informés de la date et du lieu de remise des prix à laquelle ils seront conviés.

Lots

Pour chaque catégorie :

- **1^{er} prix : Valeur 150 euros,**
- **2^{ème} prix : Valeur 100 euros,**
- **3^{ème} prix : Valeur 50 euros.**

Utilisation des photographies

Le participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos qu'il lui adresse pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication de cette photo. Il accepte l'utilisation des photographies, de leurs titres et légendes dans un cadre non commercial mais à des fins de valorisation du cause Comtal, dans le respect de la propriété littéraire et artistique (nom du photographe sur l'image), sans aucune forme de rémunération, le temps du concours.

Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Fédération Départementale des Chasseurs ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté le concours était reporté, modifié ou annulé.



CONCOURS PHOTO

« *Le causse Comtal, nature et paysage* »

Formulaire de participation

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :@.....

Nombre de photos envoyées :

Pour chaque photo envoyée, merci de lui donner un titre.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le **règlement** du concours photo « **Le causse Comtal, nature et paysage** », et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des **originaux issus d'une production personnelle**.